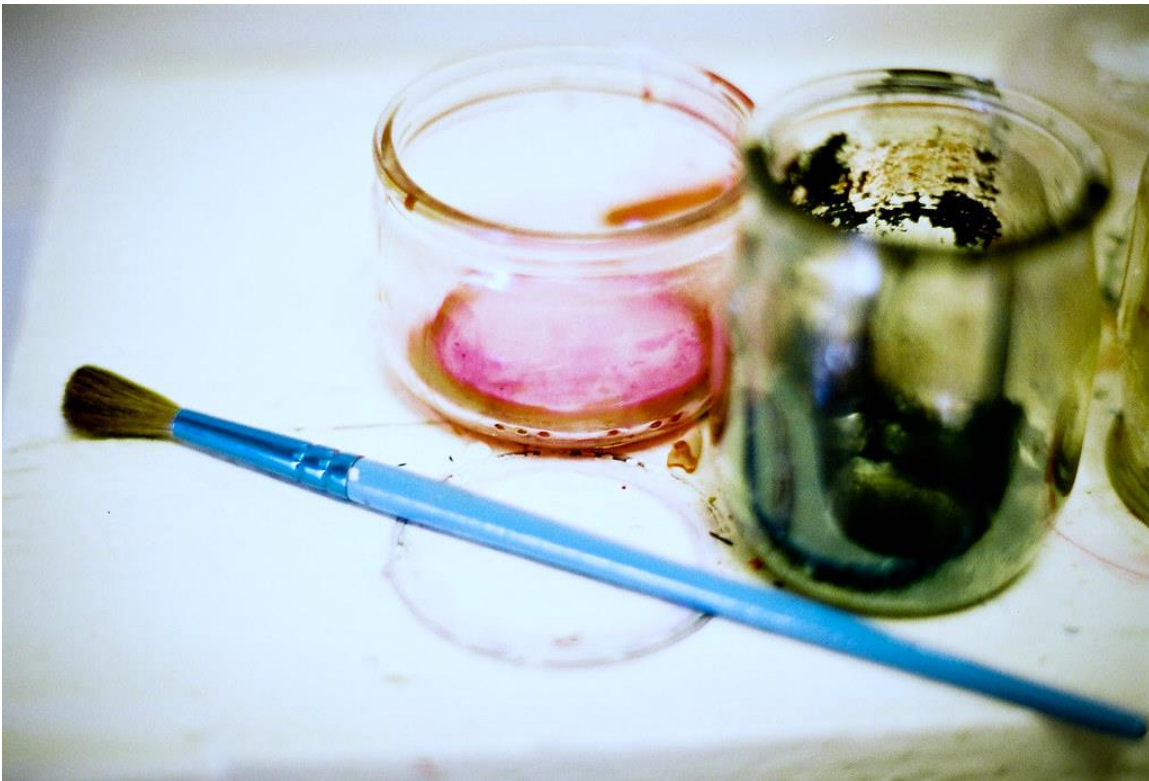


COVID-19

RÉFÉRENTIEL DU PLAN DE RETOUR SÉCURITAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES 2020-2021



**Association québécoise des éducatrices et des éducateurs
spécialisés en arts plastiques (AQESAP)**

Version du 3 août 2020

MISE EN CONTEXTE

La période du confinement de la pandémie liée à la Covid-19 a mis en évidence la créativité des enseignants d'arts plastiques pour maintenir le contact avec les élèves en proposant des activités accessibles qui permettent de mobiliser et de stimuler leur intelligence. Ils ont su aussi consolider des apprentissages essentiels prévus au Programme de formation de l'école québécoise dans le respect des contextes familiaux et des besoins des élèves. Le [Plan de retour pour la rentrée scolaire 2020-2021](#) au primaire et au secondaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dont les grandes lignes sont sur leur site, constitue un nouveau défi et exigera plusieurs niveaux d'adaptations tant sur le plan de l'environnement physique et matériel (locaux, matériaux, outils, etc.) que pédagogique et didactique. Les enseignants spécialistes sont experts dans leur discipline et doivent être consultés pour trouver des solutions qui sauront répondre aux exigences qu'impose cette situation exceptionnelle.

Le contexte spécifique de chaque établissement nécessitera des variations dans l'horaire habituel, la fréquence et les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance) afin de respecter, dans la mesure du possible, les spécificités artistiques de chaque milieu. À cet égard, l'Association québécoise des éducatrices et des éducateurs spécialisés en arts plastiques (AQESAP) suggère dans ce référentiel diverses pistes de réflexions que chacun des milieux peut mener avec les spécialistes en place et l'équipe-école. Toutefois, la situation des enseignants spécialistes exige une attention particulière, car souvent ceux-ci ont à leur tâche plus d'une école et parfois deux disciplines artistiques. Cette collaboration est donc nécessaire pour faciliter l'enseignement artistique en contexte particulier et en îlot tel que mentionné dans Le Plan de retour pour la rentrée scolaire 2020-2021 du MEES. Pour le bien-être des élèves, assurer une pratique artistique quotidienne est nécessaire, voire salutaire pour beaucoup d'entre eux ; elle leur permet d'exprimer leurs émotions, de libérer le stress en plus de préserver un équilibre en cette période difficile. Bien que les enseignants spécialistes ne soient pas des art-thérapeutes formés, ils peuvent utiliser des stratégies inventives reconnues qui vont permettre aux élèves de réfléchir et de représenter leurs émotions, angoisses et traumatismes dans des situations d'apprentissage signifiantes. Il est avantageux de prendre en considération, voir même réinvestir les nouvelles pratiques qui ont émané de l'enseignement à distance depuis mars dernier (usage du numérique, enseignement en mode synchrone et asynchrone, mobilisation de nouveaux outils, etc.). L'AQESAP s'engage à fournir des pistes de solution concernant les mesures sanitaires, la gestion du matériel et du temps, l'aménagement de l'espace et l'enseignement à distance pour un retour à un enseignement artistique sécuritaire dès la prochaine rentrée scolaire. À cet effet, l'AQESAP a produit ce référentiel en consultant la documentation de l'Institution de santé publique du Québec (INSPQ), de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), du MEES ainsi que les pratiques des pays ou provinces ayant rouvert le milieu scolaire avant le Québec, dont la France et plus récemment, les recommandations de l'Ontario Art Education Association (OAEA).

N. B. : CE RÉFÉRENTIEL A ÉTÉ ENVOYÉ À PLUSIEURS INSTANCES POUR APPROBATION. TOUTEFOIS, CEUX- CI NOUS RENVOIENT EN RÉFÉRENCE À LEURS PROPRES DOCUMENTS.

PRÉCISIONS DES GESTES BARRIÈRES EN MILIEU SCOLAIRE

Les recommandations du gouvernement du Québec concernant les gestes barrières (tousser dans son coude, jeter ses mouchoirs, laver ses mains, garder une distance, etc.) permettant de limiter la propagation du virus et qui sont rappelés dans le présent référentiel, doivent être appliqués en permanence. À l'heure actuelle, ce sont les mesures sanitaires de prévention individuelles qui sont les plus efficaces contre la propagation du virus.

LAVAGE DES MAINS

L'enseignant spécialiste en arts plastiques et les élèves qui entrent dans un local pour un groupe fixe ou dans un local d'arts plastiques doivent se laver les mains avec de l'eau savonneuse ou se les désinfecter avec une solution hydroalcoolique à 60 % et le faire également après chaque période d'enseignement.

DISTANCE SOCIALE ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Sachant que le ratio habituel est conservé dans les scénarios proposés par le MEES, le groupe fixe de classe doit être divisé en sous-groupes (îlots). Selon l'espace et l'équipement disponible, chaque îlot peut contenir entre 4 et 6 élèves. La distance d'un mètre doit être respectée entre chacun des îlots. La distance à respecter entre les élèves et l'adulte est de deux mètres. Le port du masque de procédure et le port de protection oculaire (lunettes de protection ou visière) sont fortement recommandés par le gouvernement du Québec lorsque l'enseignant spécialiste doit apporter un soutien à proximité de l'élève.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

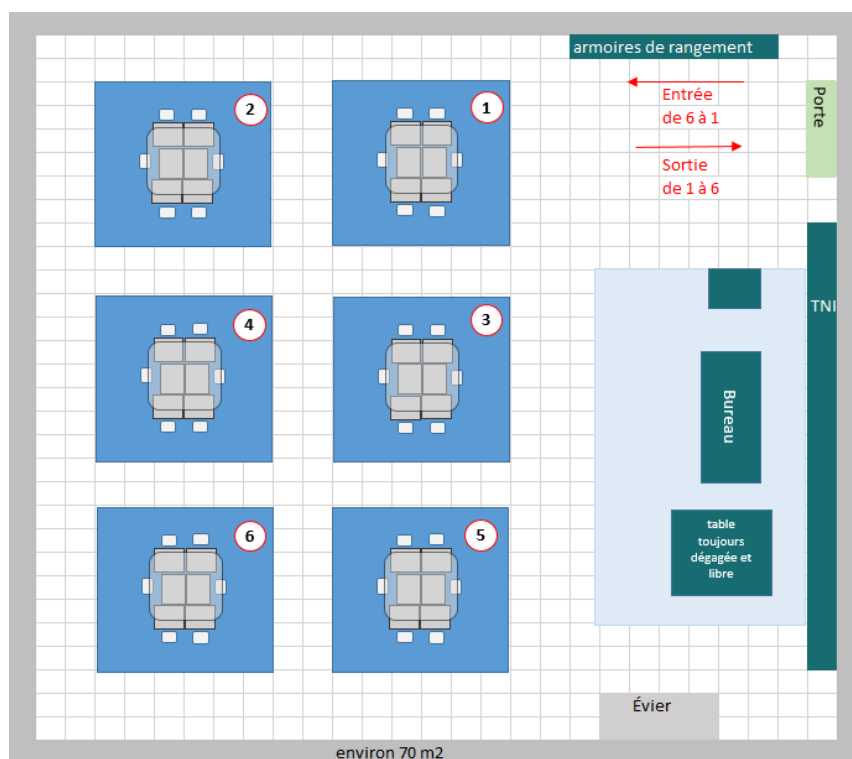
Le MEES a prévu différents scénarios pour la prochaine rentrée scolaire. On les retrouve dans le document intitulé *Rentrée en éducation et enseignement supérieur — Automne 2020*. Ces scénarios affectent l'aménagement de l'espace. Le référentiel tient compte des scénarios du MEES et propose des suggestions en cohérence avec le principe où chaque élève demeure avec son sous-groupe, peu importe les cours suivis.

LOCAL D'ARTS PLASTIQUES OU LOCAL POUR UN GROUPE FIXE

La [CNESST](#) indique : « si possible, les élèves sont gardés dans le même groupe et dans les mêmes locaux. Par exemple, au primaire l'enseignant conserve le même groupe, l'élève conserve le même pupitre. Au secondaire, les élèves sont stables dans leur classe et le personnel se déplace pour l'enseignement des matières ». Toutefois, le [MEES](#) mentionne que les établissements scolaires doivent prévoir un « accès adapté aux aires communes respectant les mesures de désinfection et de distanciation (gymnase, locaux de musique, cafétéria, etc.) » dont le local d'arts plastiques. Dans le contexte où il sera demandé aux élèves de demeurer au même endroit durant une très grande partie de la journée, de pouvoir se déplacer dans le local d'arts plastiques peut leur être bénéfique. L'AQESAP suggère donc de considérer en premier lieu l'utilisation du local d'arts plastiques comme étant le lieu à privilégier pour l'enseignement des arts plastiques. En plus d'être un environnement d'enseignement-apprentissage inspirant et qui incite à la créativité, l'utilisation du local d'arts plastiques atténue un grand nombre de contraintes pour l'enseignant spécialiste, puisqu'il aura à sa disposition le matériel didactique dont il a besoin en plus de profiter des facilités pour le lavage des mains.

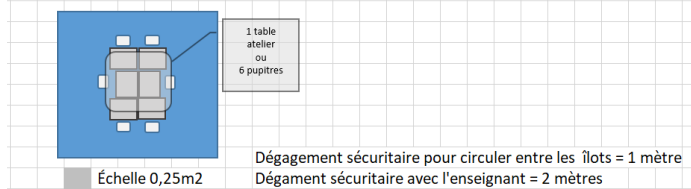
Toutefois, selon le contexte, l'enseignant spécialiste qui doit se déplacer pour plusieurs groupes fixes doit avoir l'équipement nécessaire pour faciliter le transport et l'entreposage des matériaux et outils. Avant d'opter pour un enseignement muni d'un chariot, l'organisation matérielle et de l'espace d'entreposage doivent aussi être bien réfléchis.

SUGGESTION D'AMÉNAGEMENT BASÉ SUR LA PLUS PETITE SUPERFICIE



Échelle

ARTS PLASTIQUES _ Classe fixe ou classe spécialisée



GESTION DU MATÉRIEL ET DU TEMPS

La gestion du matériel et du temps sont deux éléments qui doivent être abordés simultanément puisqu'ils ont des répercussions un sur l'autre. Habituellement, il est demandé aux parents en début d'année, de faire l'achat de certains articles scolaires qui sont utilisés par l'ensemble des disciplines comme matériel individuel pour l'élève. L'élève devra prévoir d'apporter celui-ci s'il doit se déplacer au local d'arts plastiques. Afin de réduire le partage du matériel au sein d'un même îlot, l'AQESAP suggère d'ajouter des articles spécifiques à l'enseignement des arts plastiques à la liste du matériel individuel de l'élève demandée aux parents. Le matériel de l'élève sera identifié à son nom et sera, au besoin, renouvelé par le parent en cours d'année.

MATÉRIEL INDIVIDUEL DE L'ÉLÈVE :

- crayons à mine HB (au moins 2 qui ne sont pas pousse-mine) ;
- gommes à effacer ;
- règle de 15 cm ;
- paire de ciseaux ;
- bâton de colle gros format de qualité ;
- taille-crayons (avec réservoir) ;
- 1 paquet de 24 crayons de bois de qualité ;
- 1 paquet de 24 crayons-feutres lavables de qualité ;
- 1 cahier de 100 pages blanches dans lequel l'élève écrit, découpe et dessine ;
- pâte à modeler (facultatif, mais fortement recommandé) ;
- un couvre-tout ou une vieille chemise (facultatif, mais fortement recommandé).

Ce matériel vise à répondre à certains éléments prescrits du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) du MEES, mais cette liste ne peut répondre à tous les apprentissages prévus par le PFEQ. Autant que possible et dans une perspective sanitaire imposée par la COVID-19, les outils et matériaux seront rendus disponibles pour les élèves en présentiel afin de couvrir l'ensemble des apprentissages prévu au PFEQ.

MATÉRIEL D'ARTS PLASTIQUES MIS À LA DISPOSITION DE CHACUN DES ÎLOTS

La CNESST permet le [partage de matériel et d'outils](#) à condition qu'ils soient nettoyés et désinfectés. Concernant le matériel didactique partagé en arts plastiques, l'AQESAP suggère de placer le matériel dans des bacs de plastiques avec couvercles (format suggéré 41 x 29,5 x 17,5 cm) qui seront préparés par l'enseignant spécialiste selon sa planification. L'école doit prévoir l'achat de bacs de plastique avec couvercles et le matériel d'art en quantité suffisante afin d'en permettre la rotation. Après chaque période d'enseignement, le matériel est nettoyé et désinfecté selon le protocole que l'école aura mis en place. L'AQESAP suggère que le bac et son contenu soient remisés pour 24 heures avant de le rendre disponible à nouveau afin d'alléger la tâche de nettoyage et de désinfection entre chaque période d'enseignement. Toutefois, l'enseignant spécialiste doit s'assurer de nettoyer et désinfecter les différents matériaux et outils et les bacs de plastique avec couvercles en fonction des indications de la charte du tableau 1.

L'enseignant a la responsabilité d'organiser l'entreposage des travaux des élèves à la fin de chaque période d'enseignement. Finalement, l'AQESAP suggère de mettre en place certaines stratégies gagnantes pour une gestion efficace du matériel et du temps.

- Jumeler des périodes d'enseignement à l'horaire pour un cycle réduit la fréquentation d'un trop grand nombre d'élèves dans les locaux.

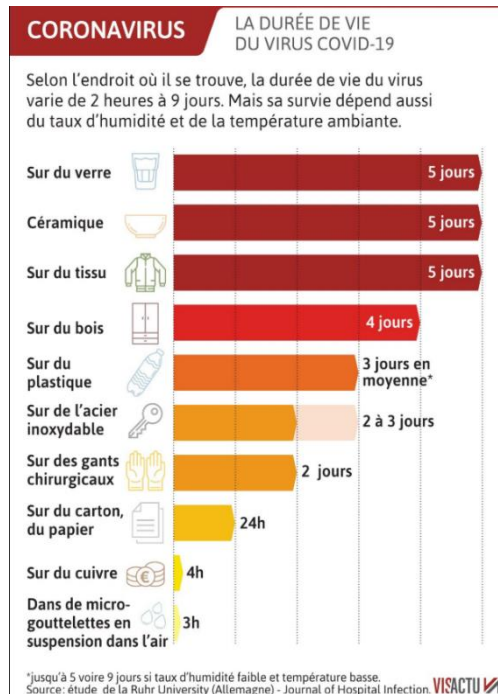


Tableau 1 [Tableau](#) issu de la [recherche](#)

- Faire la rotation du matériel didactique partagé par un même îlot à l'aide des bacs de plastique avec couvercles.
- Alternier entre chaque journée des activités de création et des activités d'appréciation.
- L'utilisation de petits portfolios pour chacun des îlots peut s'avérer utile ainsi que l'utilisation d'un portfolio numérique.
- Évaluer dans l'action, remettre rapidement les travaux aux élèves et varier la collecte des traces d'apprentissages.
- Morceler les projets ou SAÉ afin que les parties pratiques soient réalisées lors des moments de classe en présentiel. D'autres sections de projets ou SAÉ peuvent être demandées en devoir dans le carnet individuel de l'élève, par exemple la réalisation de croquis, certains exercices de base, etc.
- Utiliser des outils numériques et traditionnels en alternance peut éviter une surcharge du temps reliée à la tâche quotidienne de nettoyage et désinfection.
- Gestion du temps : Initier les élèves à l'environnement numérique choisi par son établissement (ex. : TEAMS, Zoom, etc. pour la remise des travaux, devoirs, communications aux parents afin de mettre en place des balises en cas de confinement)

L'AQESAP suggère de prévoir suffisamment de temps pour les déplacements, les pauses, la gestion du matériel didactique, le nettoyage et la désinfection des bacs de plastique avec couvercles et de leur contenu, etc.

Autant pour le primaire que le secondaire, l'organisation du temps et des horaires étant sous la responsabilité des équipes-écoles, il est difficile pour l'AQESAP de suggérer des scénarios transférables pour tous les types de formation en arts plastiques (formation obligatoire, formation optionnelle et multimédia). Cependant, l'AQESAP suggère de considérer débiter la conception des horaires en fonction des cours qui comportent une dimension importante de manipulation pour permettre le jumelage des périodes. De plus, elle suggère de prévoir des périodes d'enseignement où les cycles sont regroupés dans une même journée, surtout au primaire et dans le cas d'un enseignement avec des chariots.

Concernant le secondaire, si l'ouverture proposée par la CNESST est toujours en vigueur : « si possible, les élèves sont gardés dans le même groupe et dans les mêmes locaux », l'AQESAP suggère de considérer la formation des îlots à partir des cours optionnels ou profils afin de maintenir les choix des élèves tout en rendant hermétique les îlots. Par exemple, pour un cours d'arts plastiques ou de toute autre discipline, on pourrait retrouver un îlot d'élèves en science, en cheerleading, en multimédia, etc.

En ce qui concerne plus spécifiquement les 4e et 5e secondaires (considérés du 2e cycle dans les scénarios du MEES), les cours d'arts plastiques optionnels ou arts plastiques et multimédia, l'AQESAP suggère qu'ils demeurent à l'horaire en envisageant un aménagement du temps tel que : des périodes sans présence élèves pour que puisse s'offrir un enseignement à distance par l'enseignant spécialiste ou une plage horaire allongée dans le cas d'un enseignement en présentiel ou toute forme d'aménagement du temps en concertation avec les enseignants spécialistes concernés. Ces suggestions permettent de maintenir des cours optionnels en arts plastiques à l'horaire et d'assurer les crédits qui leur sont associés. L'AQESAP croit qu'une organisation scolaire qui tient compte des cours optionnels au secondaire favorise une plus grande motivation et un meilleur engagement scolaire chez les élèves.

TRANSPORT D'OBJETS ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON ET MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS

Les élèves et les membres du personnel doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison. Si l'enseignant spécialiste d'arts plastiques apporte du matériel à l'école, il doit le désinfecter ou l'isoler selon la charte du tableau 1. Toutefois, certaines écoles en France permettent l'usage de matériaux neufs ou non récupérés récemment venant de la maison (tissus, cartons mousses, polystyrène, plastiques, etc.).

MATÉRIEL INFORMATIQUE PRÊTÉ À L'ÉLÈVE

Puisque les mesures sanitaires promues par gouvernement du Québec interdisent l'accès aux laboratoires d'ordinateurs et que l'équipement informatique rendu disponible aux élèves fait partie de la liste des surfaces qui doivent être désinfectées après chaque usage, l'AQESAP invite chaque établissement à réfléchir sur l'utilisation sécuritaire des outils technologiques en classe. L'intérêt grandissant des jeunes pour la techno pédagogie justifie les efforts à mettre en place pour préserver la création numérique en classe d'arts plastiques. De plus, l'utilisation du numérique s'inscrit dans le PFÉQ et se retrouve au cœur du développement de la compétence numérique du Ministère. L'achat de rallonges électriques peut être nécessaire pour réaménager la classe spécialisée (local d'arts plastiques et de multimédia) en îlots. Afin de rendre les outils technologiques rapidement disponibles d'une période d'enseignement à l'autre, l'AQESAP suggère l'utilisation de lingettes désinfectantes après chaque usage. Elle suggère aussi que l'élève puisse utiliser son ordinateur portable ou tout autre outil numérique pertinent personnel avec l'accord de l'enseignant responsable. Il faut toutefois prendre en considération les politiques, les permissions au niveau des couvertures d'assurance ainsi que le code éthique de l'école sur l'utilisation des outils technologiques personnels à l'élève.

MATÉRIEL INFORMATIQUE MIS À LA DISPOSITION DES ENSEIGNANTS

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) limite le partage des accessoires et appareils professionnels (ex. : stylos, téléphone, tablettes, souris d'ordinateur), l'AQESAP suggère aux enseignants spécialistes de signifier leurs besoins en techno pédagogie. L'AQESAP propose que les enseignants spécialistes disposent minimalement d'un ordinateur portable fonctionnel et une caméra document assortie (IPEVO®, Hue®) ou une tablette numérique afin de pouvoir faire des manipulations à distance et permettre à tous les élèves de bien voir de leur îlot les gestes transformateurs à réaliser. Ceci permet maintenir la distance et d'éviter la propagation du virus. Dans le cas d'un local pour un groupe fixe, la CNESST recommande qu'avant de le quitter, les surfaces fréquemment touchées durant l'enseignement (TNI, dessus de bureau, chaise, outils professionnels, etc.) soient désinfectées à l'aide de lingettes désinfectantes.

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX, DES OUTILS ET DES MATÉRIAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux, des outils et des matériaux sont des mesures sanitaires essentielles de la lutte contre la propagation du virus. Chaque établissement est responsable de son protocole sanitaire. Le gouvernement du Québec ne recommande pas l'usage de produits en vaporisateur pour le nettoyage et la désinfection. Le nettoyage doit toujours précéder la désinfection. Compte tenu du matériel didactique partagé au sein d'un même îlot, il convient de distinguer les termes nettoyage et désinfection afin d'effectuer la bonne tâche selon le protocole sanitaire mis en place dans l'école.

L'AQESAP suggère que les directions d'écoles rendent disponibles des produits nettoyants et désinfectants, des gants et des chiffons en quantité suffisante aux enseignants spécialistes en arts plastiques à proximité des lieux d'apprentissage-enseignement.

PRÉCISION SUR LE NETTOYAGE

Le nettoyage permet d'enlever un certain nombre d'agents infectieux, mais il ne les détruit pas. Le nettoyage doit se faire avec de l'eau propre et du savon ou un nettoyant. Le rinçage est nécessaire après le nettoyage.

Comme recommandé par le gouvernement du Québec, le nettoyage des sols, poignées de porte, interrupteurs, etc. devra être réalisé par l'équipe d'entretien de l'école et selon le protocole sanitaire mis en place dans l'école. L'AQESAP suggère de porter une attention particulière au temps accordé aux périodes de transition telles que : les pauses ainsi qu'aux déplacements à chariots de classe en classe pour la tâche que peut exiger le nettoyage. L'AQESAP suggère aussi que l'entretien par période d'enseignement soit sous la responsabilité de l'enseignant spécialiste en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées telles que les plans de travail, les chaises, les tabourets et les outils professionnels partagés entre les enseignants et les élèves (les bacs de plastiques et leur contenu), ou tout autre équipement régulier.

PRÉCISION SUR LA DÉSINFECTION

La désinfection détruit ou inactive de façon irréversible les agents infectieux. La désinfection est nécessaire pour les objets et les surfaces les plus à risque de contamination ou qui ont été en contact avec les gouttelettes issues de la salive, par exemple les crayons que l'élève peut porter à sa bouche. Puisque les élèves sont regroupés en îlots et qu'ils peuvent partager certains matériaux et outils au sein d'un même îlot, il importe de bien planifier le nettoyage et la désinfection de ceux-ci. L'AQESAP suggère que les directions d'écoles équipent les classes d'arts plastiques de produits désinfectants correspondant au protocole sanitaire de l'école et de produits à usage rapide tels que des lingettes désinfectantes ou tous autres produits recommandés.

L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE À DISTANCE

Dans un des deux scénarios au secondaire, le MEES envisage à la rentrée 2020-21 que l'école doit offrir des ressources en ligne et des activités pédagogiques à l'extérieur des locaux habituels des écoles. De plus, le MEES demande à ce que toutes les écoles du Québec prévoient un protocole d'urgence dans l'éventualité d'un nouveau confinement, l'enseignement à distance devient alors une réalité dont il faut absolument tenir compte autant dans la planification des apprentissages ainsi que la dimension enseignement à distance qui inclut un contact et une participation active des élèves. À cet égard, l'AQESAP a produit le document [Retour en classe graduel et l'enseignement des arts plastiques](#) lors du confinement en mars 2020.

Le MEES a déployé une réflexion autour des savoirs essentiels à considérer en temps de pandémie. Les services éducatifs ou pédagogiques des Centres de services scolaires ont mis à la disposition des enseignants ces ressources ministérielles ainsi que d'autres ressources en vue de soutenir l'apprentissage et l'enseignement à distance. Pour en savoir plus, consultez les différents Centres de services scolaires de votre région. Le MEES a permis que chaque enseignant ait accès à une formation sur l'enseignement à distance

sur le site de la [TÉLUQ](#). Le Service national du Récit offre plusieurs formations pour répondre à ce besoin via la plate-forme [Campus Récit](#). Le Service national du [Récit du domaine des arts](#) a, de son côté, offert des formations, des activités et de ressources pour soutenir l'enseignement dans les quatre disciplines artistiques lors ce contexte particulier. Il développe actuellement une formation à distance (FAD) qui sera très bientôt disponible pour le 4e secondaire en arts plastiques.

Bien que la situation soit exceptionnelle et exige des enseignants une faculté d'adaptation plus rapide qu'en temps normal, il est du devoir professionnel de chaque enseignant de se former à cette nouvelle réalité de l'enseignement à distance afin d'offrir une expérience d'apprentissage qui réponde aux besoins des élèves.

Pour soutenir l'apprentissage-enseignement à distance, voici quelques pistes intéressantes que l'AQESAP a rédigées. Elle inclut aussi dans ces pistes d'autres éléments sélectionnés et bonifiés qui sont mentionnés au document Visual Arts and Media Arts Reimagined : Recommendations for Reopening Schools de l'Ontario :

- L'apprentissage à distance exige une adaptabilité et un état d'esprit flexible. Établissez régulièrement des réunions en ligne, des attentes claires et maintenez les cours à jour. Concevez les projets ou SAÉ à l'avance. Au primaire, il est suggéré que les spécialités (les disciplines artistiques, l'anglais et l'éducation physique) soient intégrées au calendrier hebdomadaire des enseignants titulaires et soient regroupées par cycle. Cette stratégie permettrait d'uniformiser les pratiques pour entrer en communication avec les élèves.
- Réalisez une planification globale qui tient compte à la fois d'un apprentissage en présentiel et d'une version en apprentissage à distance pour le même projet ou SAÉ. Morceler les sections de vos projets ou SAÉ pour qu'ils puissent se déployer plus facilement dans le temps et dans une diversité de contextes. Prévoyez des projets ou SAÉ de plus courtes durées et qui interpellent deux compétences à la fois.
- Engagez les élèves avec des tâches et des projets significatifs.
- Faites preuve de souplesse en permettant aux élèves d'exprimer leurs points de vue, leurs intérêts et leurs sentiments. Les arts plastiques ou le multimédia peuvent offrir un espace bienveillant pour l'apprentissage socioémotionnel.
- La participation familiale un élément important. Les projets qui comprennent le choix et la voix des élèves permettront d'accroître l'engagement de ceux-ci. Lorsque les parents sont impliqués et qu'ils sont emballés par l'apprentissage, l'art devient plus important et considéré dans la séquence des apprentissages à faire à la maison.
- Offrez plutôt une rétroaction de qualité ; ne vous obsédez pas sur les notes. L'évaluation des apprentissages en ligne est différente. Les élèves ont toujours besoin d'une rétroaction continue et bénéficieront d'encouragements et de validations, en fonction de leur travail. N'oubliez pas non plus que si l'évaluation est fondée sur la triangulation des preuves (c.-à-d. par des observations, des conversations et des productions), l'accent est alors mis sur le processus et moins sur l'évaluation d'un produit final achevé.
- Permettez aux élèves de mettre en valeur leurs travaux et leurs réalisations. Trouvez des façons de célébrer les réussites des élèves, entre autres par le biais d'expositions virtuelles.

- Utilisez les approches de la classe inversée et de l'enseignement explicite en soutien à l'apprentissage. Créez ou utilisez des capsules vidéo et du matériel visuellement convaincants, succincts pour attirer l'attention des élèves. Au lieu de fournir des instructions par écrit, créez des images, des graphiques et des vidéos pour expliquer les processus. Ces approches viennent soutenir grandement tous les élèves et tout particulièrement les élèves à besoins particuliers.
- Sondez vos élèves sur les matériaux qui leur sont accessibles à la maison. Élaborer une liste de fournitures d'art qui peuvent être utilisées dans un kit que les élèves peuvent emporter à la maison. Avec un accord entre la direction d'école et la famille, organisez des kits à prêter en cas de confinement afin d'éviter l'iniquité entre les classes sociales et assurer la qualité des apprentissages. (Voir [« gestion du matériel et du temps »](#) ci-dessus)
- Demandez de regarder le contenu du bac de recyclage à la maison afin de débiter une collecte de matériaux qui pourraient être utiles (supports différents, etc.). Comme les élèves ont peu de matériel d'art à la maison, les activités d'apprentissage et les créations doivent être conçues en partie avec des matériaux, des outils ou des articles recyclés.
- Dirigez les parents ou les élèves vers des ressources permettant de pallier le manque de matériel. (Ex. : recette de colle, recette de pâte à modeler, etc.)
- Communiquez vos routines et vos attentes avec clarté et cohérence (c.-à-d., le moment où vous publiez le travail en ligne, comment les élèves peuvent-ils accéder aux ressources, comment peuvent-ils vous rejoindre, etc.). Ceci permet d'atténuer la charge cognitive et le stress pour la plupart des élèves et des parents.
- Utilisez le cahier de trace pour documenter la démarche de création et pour servir de lieu de pratique technique. L'utilisation d'un portfolio numérique s'avère un outil essentiel afin d'assurer un suivi rigoureux du processus d'apprentissage ainsi que pour la rétraction à faire aux élèves.

RÉFÉRENCES

1. CNESST-[Guide scolaire](#)
2. CNESST, [Guide de normes sanitaires en milieu de travail — COVID-19 La SST, c'est l'affaire de tous!](#)
3. CNESST, [Affiche scolaire](#)
4. Gouvernement du Québec, [Cadre de la compétence numérique](#)
5. Gouvernement du Québec-[Rentrée en éducation et en enseignement supérieur/automne 2020](#)
6. Guide-Scolaire de la CNESST : [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le réseau scolaire \(préscolaire, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle\) — COVID-19 La SST, c'est l'affaire de tous!](#)
7. Ontario Art Education Association [Visual Arts & Media Arts Reimagined: Recommendations for Reopening Schools](#)
8. Gouvernement du Québec, [Aide-mémoire sur la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées.](#)
9. Gouvernement du Québec, [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le réseau scolaire \(préscolaire, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle\) — COVID-19 La SST, c'est l'affaire de tous!](#)
10. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, France. [Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte Covid-19](#)
11. Durée du virus sur les surfaces, [gouvernement du Québec](#)
12. Gouvernement du Québec [Mesures de sécurité pour les travailleurs et les enfants dans les écoles primaires en contexte de COVID-19](#)
13. France, Académie de Versailles : [Pour une reprise raisonnée et réfléchie en arts plastiques](#)
14. Gouvernement du Québec, [la COVID-19 au Québec](#)
15. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2020. Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec. Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux. Chapitre 4, p 59 et 61. Disponible au <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-entretien-hygiene.pdf>
16. National Art Education Association, <https://arteducators-prod.s3.amazonaws.com/documents/1542/7d4e67c2-1721-4f98-a7f3-9227cb6860c5.pdf?1590502518>